



**INTERNATIONAL COCOA ORGANIZATION  
ORGANISATION INTERNATIONALE DU CACAO  
МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО КАКАО  
ORGANIZACION INTERNACIONAL DEL CACAO**

**ICC/97/1/Rev.2  
29 mars 2018**

Original : ANGLAIS  
Distr : RESTREINTE

---

## **CONSEIL INTERNATIONAL DU CACAO**

Quatre-vingt-dix-septième session ordinaire

Maritim Hotel Berlin, Berlin, Allemagne, 26-28 avril 2018

### ***ORDRE DU JOUR PROVISOIRE***

1. Ouverture de la session
2. Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
3. Admission d'observateurs
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Approbation du rapport de la 96<sup>e</sup> session ordinaire du Conseil international du cacao
6. Membres de l'Organisation internationale du cacao
7. Répartition des voix
8. Recommandation sur la révision de l'Accord international de 2010 sur le cacao
9. Sélection d'un nouveau Directeur exécutif de l'Organisation
10. Compte-rendu de la réunion préliminaire du Panel *ad hoc* sur l'annexe C de l'Accord international de 2010 sur le cacao
11. Rapport de la Présidente de la Commission consultative sur l'économie cacaoyère mondiale
12. Rapport du Président du Comité administratif et financier
13. Rapport du Président du Comité économique
14. Désignation de vérificateurs pour l'année cacaoyère 2017/2018
15. Rapport sur les voyages officiels
16. Calendrier provisoire des réunions
17. Questions diverses
18. Date et lieu de la prochaine réunion
19. Relevé des décisions

## ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

### 1. OUVERTURE DE LA SESSION

La 97<sup>e</sup> session ordinaire du Conseil sera ouverte par sa Présidente, Mme Julie Brayer-Mankor (France).

### 2. RAPPORT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS

Le Secrétariat présentera un rapport sur la réception des pouvoirs pour la présente session du Conseil. Ce rapport sera diffusé dans le document ICC/97/2.

### 3. ADMISSION D'OBSERVATEURS

Conformément à l'article 14 de l'Accord international sur le cacao de 2010, le Conseil pourra décider d'admettre des observateurs à sa 97<sup>e</sup> session ordinaire et à la onzième réunion du Comité économique.

### 4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Conseil se basera sur l'ordre du jour provisoire contenu dans ce document pour l'adoption de son ordre du jour.

### 5. APPROBATION DU RAPPORT DE LA 96<sup>E</sup> SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL INTERNATIONAL DU CACAO

Il sera demandé au Conseil d'approuver le rapport de sa 96<sup>e</sup> session ordinaire, qui s'est déroulée à Abidjan en septembre 2017, figurant dans le document ICC/REP/96.

### 6. MEMBRES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU CACAO

Le Secrétariat présentera un rapport sur les Membres de l'Organisation internationale du cacao, en référence au document ICC/97/3.

### 7. RÉPARTITION DES VOIX

Le Secrétariat présentera le document ICC/97/4, dans lequel figurent la répartition des voix et l'état des droits de vote au sein du Conseil.

### 8. RECOMMANDATION SUR LA RÉVISION DE L'ACCORD INTERNATIONAL DE 2010 SUR LE CACAO

Le Président du Comité administratif et financier présentera au Conseil un rapport sur la renégociation de l'Accord international de 2010 sur le cacao, comprenant la recommandation du Comité.

### 9. SÉLECTION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR EXÉCUTIF DE L'ORGANISATION

Les co-Présidents du Panel de sélection présenteront au Conseil un rapport sur la sélection d'un nouveau Directeur exécutif de l'Organisation.

Par la suite, chacun des trois candidats présélectionnés sera invité à exposer au Conseil sa vision de l'Organisation et de l'économie cacaoyère mondiale. Cet exposé sera suivi d'une séance de questions et de réponses. À l'issue de cette procédure, le Conseil élira le nouveau Directeur exécutif conformément aux dispositions de l'Accord international de 2010 sur le cacao et du Règlement administratif révisé de l'Organisation internationale du cacao.

Une résolution consignant la décision du Conseil sera soumise aux pays Membres aux fins de son adoption.

**10. COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PRÉLIMINAIRE DU PANEL AD HOC SUR L'ANNEXE C DE L'ACCORD INTERNATIONAL DE 2010 SUR LE CACAO**

Le président du Panel *ad hoc* sur l'annexe C de l'Accord international de 2010 sur le cacao présentera au Conseil le rapport figurant dans le document FFP/5/X.

**11. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE SUR L'ÉCONOMIE CACAOYÈRE MONDIALE**

La Présidente de la Commission consultative sur l'économie cacaoyère mondiale présentera au Conseil un rapport sur la 36<sup>e</sup> réunion de la Commission.

**12. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET FINANCIER**

Le Président du Comité administratif et financier présentera au Conseil un rapport sur la treizième réunion du Comité.

**13. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ ÉCONOMIQUE**

Le Président du Comité économique présentera au Conseil un rapport sur la onzième réunion du Comité.

**14. DÉSIGNATION DE VÉRIFICATEURS POUR L'ANNÉE CACAOYÈRE 2017/2018**

Conformément à l'article 26 de l'Accord international de 2010 sur le cacao, le Conseil élira un vérificateur indépendant pour l'année cacaoyère 2017/2018.

**15. RAPPORT SUR LES VOYAGES OFFICIELS**

Le Directeur Exécutif présentera un rapport oral sur ce point.

**16. CALENDRIER PROVISOIRE DES RÉUNIONS**

Le Directeur exécutif présentera le document de session ICC/97/CRP.1.

**17. QUESTIONS DIVERSES**

Des aspects ne figurant pas à l'ordre du jour pourront être traités.

**18. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION**

Le Conseil décidera de la date et du lieu de sa prochaine réunion.

**19. RELEVÉ DES DÉCISIONS**

Le Conseil adoptera son relevé des décisions pour la réunion.